

# La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 3 - Avril 2022

## Le risque routier professionnel

Enjeu prioritaire, les risques routiers professionnels représentent 50 % des décès liés à un accident du travail.

Dans ce cadre, la Préfecture a engagé un partenariat avec les acteurs du département pour organiser un club Entreprises Sécurité Routière. Il est actif depuis le 29 juin 2021. **Son but : faire diminuer les accidents liés aux trajets domicile-travail et aux déplacements professionnels.** C'est un lieu d'échanges sur un des thèmes de la sécurité routière : addictions, fatigue, nouvelles technologies, organisation des déplacements, choix des véhicules... Il permet de partager et de réfléchir aux solutions à apporter sur les difficultés que chacun des membres peut rencontrer.

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière au travail qui se tiendra du 9 au 13 mai 2022, le club se réunira le 12 mai sur le thème

« Fatigue et conduite »

En tant qu'employeur, vous êtes invités à y participer. Pour cela, contactez-nous par mail [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)



La DREAL Occitanie, en partenariat avec la DREETS, la CARSAT, Tisséo, l'OPPBTP, les services de santé au travail, organise un webinaire à destination de tous les employeurs de la région le 11 mai à 10h. A l'ordre du jour : Comprendre les chiffres et les enjeux du risque routier professionnel, Evaluer vos obligations et vos responsabilités – Agir : quels sont les acteurs et les ressources mobilisables.

Inscription gratuite et programme détaillé sur [www.organisation-conferences.fr](http://www.organisation-conferences.fr)

Sur le site national [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr) retrouvez tous les éléments pour sensibiliser vos agents : affiches, mails prêts à diffuser, animations interactives, quiz et jeux...

## Le Label Fête

Le label fête est issu d'une modernisation du comité « Label vie » lancé en 1999. Ce programme permet d'aider toute association ou comité des fêtes de votre commune à réaliser une action de sécurité routière lors de soirées festives.

Les organisateurs s'engagent à :

- choisir et former un référent local chargé du risque alcool
- organiser le stand de prévention : intervenants sur le stand ; gestion du matériel nécessaire ; mise en place d'un lieu dédié.
- communiquer sur le dispositif de prévention
- encadrer la vente de boissons alcoolisées
- gérer la fin de la fête

Une aide matérielle sera fournie à l'association. Nous mettons à disposition des éthylotests électroniques et chimiques, des affiches, une machine à cocktail pour réaliser des cocktails sans alcool.

Une aide financière peut être également demandée au comité « Label Fête ». Son montant ne dépassera pas 800€. Cette somme doit servir exclusivement à financer des boissons sans alcool, de l'alimentation diverse pour se restaurer sur place, la mise en place d'un système de transport...

Le dossier de demande est disponible

sur notre site départemental [www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)



## Annonce : Formation à l'attention des Élus référents de sécurité routière

4 webinaires d'une heure trente vous seront proposés les 3 dernières semaines de septembre afin de vous aider dans votre rôle d'élus référents de sécurité routière :

- Webinaire 1 – Responsabilité pénale des maires,
- Webinaire 2 – Organisation et pilotage de la sécurité routière,
- Webinaire 3 – Coopération avec les forces de sécurité intérieure,
- Webinaire 4 – Intégration de la sécurité routière dans les documents de planification.

Le contenu détaillé et les modalités d'inscriptions vous seront transmis ultérieurement.

Préfecture - bureau de la sécurité routière

Contacts : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr) ou 05 62 56 63 25

[www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)